RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: D5696E61-20AB-4F6D-8AE6-76722D5A2C67

3 E EUROPE EXPRESS EXPEDITION
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 151 RUE LEO BAEKELAND
ZA DU PUY NARDON, 85290 MORTAGNE-SUR-SEVRE
489 092 643 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU …24/2/2025……..

La Société MB3S,
Société à responsabilité limitée au capital de 25 000 euros,
Ayant son siège social 151 rue Leo Baekeland, Zone Artisanale du Puy Nardon, 85290 MORTAGNE-SUR-SEVRE,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 920 130 721 RCS LA ROCHE SUR YON,
Représentée par ses cogérants, Madame Sonia MAUGAT et Monsieur Sébastien BATARD,

Associée Unique et Présidente de la société 3 E EUROPE EXPRESS EXPEDITION,

Etant ici précisé que Monsieur Sébastien BATARD est également Directeur Général de la société,

A pris la décision suivante relative à la nomination de Madame Sonia MAUGAT en qualité de Directrice Générale.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique nomme en qualité de Directrice Générale, à compter du 1er mars 2025, pour une durée illimitée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat de la Présidente :

Madame Sonia MAUGAT,
Née le [redacted]
De nati
Demeu

Conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, Madame Sonia MAUGAT disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Sonia MAUGAT ainsi nommée accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

L'Associée unique décide que Madame Sonia MAUGAT pourra percevoir une rémunération pour ses nouvelles fonctions, dont le montant sera fixé par décision ultérieure.

Docusign Envelope ID: D5696E61-20AB-4F6D-8AE6-76722D5A2C67

Elle pourra en outre prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Acte sous signature électronique via le procédé DOCUSIGN, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.
Le 24/2/2025

La société MB3S
Associée Unique et Présidente
Représentée par M. Sébastien BATARD et Mme Sonia

[redacted]

Monsieur Sébastien BATARD
Directeur Général

[redacted]

Madame Sonia MAUGAT
« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »

Signé par :
[redacted]
7111A61482414C7...